

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 15 mars 2011, à 19 h au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires, Richard Boucher, Reine Cossette, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

**ABSENCES NOTIFIÉES** : Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Johanne de Villers et Isabelle Poisson.

**SONT AUSSI ABSENTS** : Pierre Baril, Josée Lacoste et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, Nathalie Avon, directrice adjointe du Service des ressources humaines et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, et Stéphane Ouellet, coordonnateur au Service des ressources matérielles.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

Madame Roberge précise certains aspects du Code d'éthique et de déontologie des commissaires et des valeurs du Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes concernant la collaboration, la collégialité, la solidarité et le respect.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-097-03-11** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal (néant).
4. Affaires en cours :
  - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
  - Direction générale***
    - 6.1. Nomination au poste de directeur général adjoint - directrice générale adjointe / décision.
    - 6.2. Convention de partenariat / adoption.

- 6.3. Protocole d'entente en formation professionnelle avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour le programme Santé, assistance soins infirmiers (SASI) DEP 5325.

**Service de l'organisation scolaire**

- 6.4. Modification aux modalités d'organisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable pour l'année scolaire 2011-2012.
7. Point d'information : (néant)
8. Affaires diverses.
9. Protecteur de l'élève / rapport.
10. Parole au public.
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil.
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
13. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Néant.

### **4. AFFAIRES EN COURS**

Néant.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

### **6. POINTS DE DÉCISION**

#### ***Direction générale***

- 6.1. **Nomination au poste de directeur général adjoint - directrice générale adjointe / décision.**

#### **Huis clos**

**C-098-03-11** Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19 h 10.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Sur proposition de madame la présidente, durant le huis clos, les membres du Conseil ont convenu de suspendre la séance le temps d'ouvrir et de suspendre la séance ordinaire du Comité exécutif prévue le même soir à 19 h 30 afin de permettre la poursuite de la séance en cours du Conseil des commissaires.*

*Madame Lucie Legault et messieurs Gino Le Brasseur et David Picher se sont joints à la séance durant le huis clos.*

#### **Retour à l'assemblée publique**

**C-099-03-11** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 19 h 45.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Démission pour retraite – personnel hors-cadre**

Considérant l'annonce du départ à la retraite de monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, à la fin de l'année scolaire 2010-2011;

**C-100-03-11** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

De prendre acte de la démission pour retraite de monsieur Jacques Beudet, laquelle est effective à compter du 9 juillet 2011;

Que les conditions de départ de Monsieur Beudet soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*;

Que des remerciements lui soient adressés au nom du Conseil des commissaires pour la qualité de sa contribution au développement de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe**

Considérant l'annonce du départ à la retraite de monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint à la fin de l'année 2010-2011;

Considérant la démarche de sélection entreprises par la Commission scolaire afin de pourvoir le poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe;

Considérant la recommandation unanime formulée par le Comité de sélection constitué pour combler ce poste;

**C-101-03-11** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

De procéder à la nomination de monsieur Luc Lapointe au poste de directeur général adjoint, et ce à compter du 4 juillet 2011.

Que le mandat de monsieur Lapointe soit d'une durée indéterminée.

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6.2. Convention de partenariat / adoption**

Monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, présente ce point.

Il fait part des dernières modifications apportées au document et répond aux questions et demandes de précision des membres du Conseil.

*Monsieur Paul St-Amand se retire de la séance.*

Considérant l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la consultation tenue pour l'élaboration de la Convention de partenariat;

Considérant la résolution C-023-09-10;

Considérant les dernières demandes de modifications du MELS;

Considérant l'étude du dossier en séance de travail du Conseil des commissaires;

**C-102-03-11** Il est proposé par monsieur Alain Langlois que le projet de Convention de partenariat amendée du 15 mars 2011 soit adopté tel que déposé à l'annexe ACC-023-03-11

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Sur proposition de madame Roberge, les membres du Conseil conviennent de procéder immédiatement au point 6.4 de l'ordre du jour.*

### **Service de l'organisation scolaire**

#### **6.4. Modification aux modalités d'organisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable pour l'année scolaire 2011-2012.**

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant la résolution n° C-059-12-10 adoptée le 7 décembre 2010 qui statuait sur la réorganisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable, à compter de l'année scolaire 2011-2012;

Considérant la décision de procéder à un deuxième appel d'offres pour les travaux d'agrandissement de l'immeuble de l'Envolée-du Boisé;

Considérant que tous les locaux de la nouvelle école primaire de Saint-Amable ne seront pas disponibles pour la rentrée scolaire 2011;

Considérant que les besoins en locaux pour desservir l'ensemble des élèves de l'éducation préscolaire et du primaire de Saint-Amable dépasseront le nombre de locaux disponibles dans les trois écoles primaires de Saint-Amable, lors de la rentrée scolaire 2011;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de scolariser l'ensemble des élèves de l'éducation préscolaire et du primaire de Saint-Amable dans leur municipalité;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de respecter la date de la rentrée scolaire établie pour tous les élèves de l'éducation préscolaire et du primaire de Saint-Amable;

Considérant la volonté de la Commission scolaire d'assurer un enseignement de qualité dans un environnement sécuritaire à tous ses élèves;

Considérant la volonté de la Commission scolaire d'assurer la plus grande stabilité possible à ses élèves;

**C-103-03-11** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De suspendre, pour une période d'une année, l'application de certaines modalités de réorganisation des services d'enseignement dans la municipalité de Saint-Amable adoptées le 7 décembre 2010, à savoir :

- que l'ajout de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire à l'école de l'Envolée et à l'école Le Sablier soit reporté à l'année scolaire 2012-2013;
- que l'enseignement de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire dans la nouvelle école primaire de Saint-Amable soit reporté à l'année scolaire 2012-2013;
- que le retrait de la 2<sup>e</sup> année du 3<sup>e</sup> cycle du primaire à l'école secondaire François-Williams soit reporté à l'année scolaire 2012-2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Après ce point, on traite le point 6.3 de l'ordre du jour.*

**6.3. Protocole d'entente en formation professionnelle avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour le programme Santé, assistance soins infirmiers (ci-après « SASI ») DEP 5325**

**Huis clos**

**C-104-03-11** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 10.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur Jean-François Rabouin se retire à 21 h 22 durant le huis clos.*

**Retour à l'assemblée publique**

**C-105-03-11** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 40.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant l'entente particulière signée le 17 septembre dernier avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy (ci-après « CSS-T ») pour le programme SASI;

Considérant la durée de l'entente, soit un an, dont la date de fin d'application est le 30 juin 2011;

Considérant l'accord du MELS pour cette entente pour l'année 2010-2011;

Considérant que cette entente a été dénoncée par la Commission scolaire des Patriotes le 28 janvier 2011;

Considérant l'annonce du MELS, le 15 décembre 2010, nous attribuant l'autorisation permanente d'offrir le Programme SASI à compter de l'année 2010-2011;

Considérant la proposition de la CSS-T de faire payer par la Commission scolaire des Patriotes les frais encourus pour le transfert des groupes actuellement en formation au Centre de formation professionnelle des Patriotes (ci-après « CFPP ») pour les années 2011-2012 et 2012-2013;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a payé la totalité des frais pour les améliorations locatives dans le cadre de l'entente particulière avec la CSS-T;

Considérant les sommes versées par la CSS-T à la Commission scolaire des Patriotes dans le cadre de l'entente particulière;

Considérant que la CSS-T a transmis les attestations d'activité de formation des élèves actuellement au CFPP;

Considérant que la CSS-T a fourni l'état de ses revenus et dépenses pour le programme SASI offert au CFPP pour les années 2008-2009 et 2009-2010 ainsi qu'une prévision pour 2010-2011;

Considérant l'analyse faite par la Commission scolaire des Patriotes de la justesse et de la recevabilité des frais réclamés par la CSS-T sur la base des données fournies par cette dernière;

Considérant que la CSS-T n'a pas fourni des données qui démontrent qu'elle a payé ou engagé des frais réels pour des services qu'elle estimait devoir dispenser au-delà du 30 juin 2011 en lien avec l'entente particulière signée le 17 septembre dernier;

Considérant l'obligation d'aviser rapidement les élèves sous la responsabilité de la CSS-T du changement possible de commission scolaire responsable de la formation afin de connaître leurs intentions et que la Commission scolaire des Patriotes puisse organiser les services éducatifs à assurer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011;

Considérant le Plan stratégique de la Commission scolaire des Patriotes assurant notre population de services éducatifs de qualité;

**C-106-03-11** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian :

- d'informer, à compter du 23 mars 2011, les élèves actuellement en SASI au CFPP, que la CSS-T ne pourra plus poursuivre ses opérations dans les locaux actuels à compter du 1er juillet 2011 et que le CFPP offrira ce programme à compter de 2011-2012;
- d'inscrire les élèves, qui le souhaiteront, à compter du 24 mars 2011, dans le programme SASI à la Commission scolaire des Patriotes;
- d'acheter à sa valeur actuelle le matériel de la CSS-T dont le CFPP aurait besoin;
- d'informer la CSS-T que la proposition qu'elle a soumise a été refusée par la Commission scolaire des Patriotes;
- d'informer la CSS-T qu'elle a jusqu'au 21 mars 2011 pour soumettre une nouvelle et dernière proposition qui serait fondée sur les frais réels payés ou engagés avant le 28 janvier 2011 pour des services qu'elle estimait devoir dispenser au-delà du 30 juin 2011 en lien avec l'entente particulière signée le 17 septembre dernier;
- d'informer la CSS-T que la Commission scolaire des Patriotes analysera et évaluera une éventuelle proposition sur la base de la recevabilité et de la justesse des frais;
- de demander à la directrice générale de faire rapport aux commissaires à la séance de travail du 22 mars 2011;

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote.

Votent pour : 14  
Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

## **7. POINT D'INFORMATION :**

Néant.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant.

**9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT**

Néant.

**10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

**11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge fait un retour sur la rencontre régionale du RCSM tenue le 12 mars dernier et souligne son appréciation des conférences qui y ont été données.

**12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Néant.

**12.1 Parole aux commissaires-parents**

Néant.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-107-03-11** À 21 h 48, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de lever la séance.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire général

AG/df